

Grandfontaine, avril 2022

---

## PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE

---



### **CHANGEMENT D'HORAIRE CARPOSTAL**

Le changement d'horaire du 12 décembre 2021 pose des problèmes sécuritaires dans le village de Grandfontaine. Une adaptation par les différents services a été étudiée et sera mise en place à la rentrée scolaire de Pâques, soit le lundi 25.04.2022. L'itinéraire approuvé supprime les demi-tours dans le village, les doubles passages des cars et fonctionne avec la desserte scolaire actuelle.

Le Conseil communal vous prie de vous référer aux modifications d'horaires de CarPostal.

---

### **AUX DÉTENTEURS DE CHIENS - RAPPEL**

Les communes ont l'obligation de tenir un registre complet des détenteurs de chiens sur leur territoire. Ainsi, les propriétaires ont l'obligation d'annoncer à la commune toute acquisition, décès, etc..., ceci conformément à la loi en vigueur sur la taxe et la garde des chiens. Chaque chien doit être identifié par l'implantation d'une puce électronique auprès d'un vétérinaire et enregistré à la banque de données suisse AMICUS. Cette puce doit être posée avant l'âge de 12 semaines.

Les détenteurs qui n'observent pas leur devoir d'annoncer leurs chiens ou de payer la taxe peuvent se voir infliger une taxe répressive atteignant au maximum le double du montant de la taxe annuelle.

**Nous remercions les propriétaires qui auraient des modifications à apporter à le faire d'ici au 2 mai 2022. En cas de décès et si l'annonce ne nous est pas transmise d'ici là, la taxe sera encaissée.**

---

## **TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET DES CANALISATIONS TRONÇON GRANDFONTAINE-FAHY (Route de Fahy)**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route susmentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

**Du lundi 2 mai 2022 à 15h00 au vendredi 15 juillet 2022 à 17h00**  
**Du lundi 8 août 2022 à 8h00 au vendredi 30 septembre 2022 à 17h00**

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

---

## **ASSAINISSEMENT DES CONDUITES SOUTERRAINES Perturbations de trafic à la Rue du Soleil**

Les travaux de la deuxième étape de la traversée du village et des réseaux souterrains se poursuivent. La Rue du Soleil sera fermée au trafic **jusqu'au 2 mai 2022**.

Nous vous remercions pour votre compréhension pour les futures perturbations du trafic inévitables. Nous vous prions de bien vouloir vous conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier.

---

## **DÉCHARGE SAUVAGE**

Le Conseil communal ainsi que plusieurs citoyens regrettent de retrouver des déchets dans la nature.

Malheureusement, l'abandon de déchets dans la nature pollue les sols, les cours d'eau, les nappes phréatiques et l'air en dégageant des substances toxiques. Une décharge sauvage représente une menace pour les espèces animales et végétales. De plus, les déchets souillent nos paysages et donnent une mauvaise image de notre commune. Ces derniers doivent impérativement et obligatoirement être jetés dans une poubelle ou être amenés en déchetterie. Les personnes qui seront prises en flagrant délit seront dénoncées et amendées.

---

## **COUPE DE BRANCHES ET ENTRETIEN DES HAIES PRIVÉES**

Tous les propriétaires sont tenus d'entretenir les haies privées afin que ces dernières n'entravent pas la circulation. Aussi, nous vous rappelons qu'une place est mise à votre disposition pour y déposer vos déchets de branches, gazon ou tout autres déchets verts sur l'exploitation de Sylvain Quiquerez. L'incinération de déchets naturels est strictement interdite.

---

Le Conseil communal